

UN LIEU D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE



Siège à **VITRÉ**

Permanences à **Argentré-du-Plessis**,
Châteaubourg et **Châtillon-en-Vendelais**

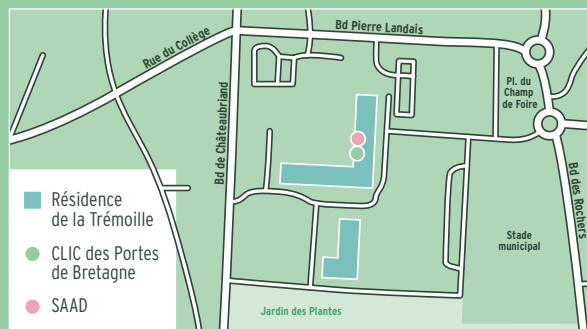
CLIC DES PORTES
DE BRETAGNE

RÉSIDENCE
AUTONOMIE

SAAD DU CCAS
DE VITRÉ

CONTACTEZ-NOUS

- 🏠 CLIC des Portes de Bretagne
Pôle Senior & Handicap du CCAS de Vitré
- 📍 4, Jardins de la Trémoille – 35500 Vitré
- ☎️ **02 99 74 33 01**
- ✉️ clic.vitrecommunaute@ccasvitre.fr



CLIC DES PORTES DE BRETAGNE

CENTRE LOCAL D'INFORMATION
ET DE COORDINATION

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h30
Vendredi : 9h-12h30

PERMANENCES DÉLOCALISÉES

CHÂTEAUBOURG – Maison Pour Tous
9 rue Louis Pasteur / Lundi : 14h-17h (2x par mois)

ARGENTRÉ-DU-PLESSIS
Espace Pierre de Coubertin
Rue des Sports / Lundi : 14h-17h (1x par mois)

CHÂTILLON-EN-VENDELAIS
Mairie – Espace France Services
3 place de l'Eglise / Mercredi : 14h-17h (1x par mois)



Vitré **CCAS**
Pôle Senior et Handicap

Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

Maison Départementale
des Personnes Handicapées

LE CLIC C'EST...

Un espace **d'information, d'écoute, de conseil, d'orientation et d'accompagnement** pour les personnes dans leur vie quotidienne.

Il met en place, avec les partenaires du territoire, des actions de prévention et d'accès aux droits.

POUR QUI ?

60+

Les personnes âgées de 60 ans et plus



Personnes en situation de handicap adultes et enfants (moteur, sensoriel, psychique ou mental)

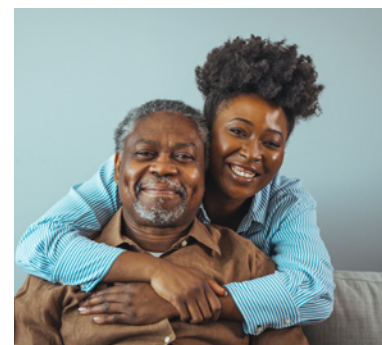


Leurs proches et entourage

L'ÉQUIPE DU CLIC EST À VOTRE ÉCOUTE...

Nous vous informons et vous conseillons sur :

- > le soutien à domicile (services d'aide à domicile, services de soins infirmiers à domicile, portage de repas, téléalarme, etc.)
- > les structures d'hébergement
- > les aides financières existantes
- > les transports, les loisirs, les temps d'échanges et de répit, etc.



Nous vous accompagnons :

En tant qu'antenne MDPH, le CLIC est l'interlocuteur pour le retrait, la constitution et le suivi des dossiers.

Le CLIC est un service gratuit, les professionnel-le-s sont soumis-e-s au secret professionnel.